

## S&P Global Ratings abaisse la notation de l'AFL à A+/A-1, perspective stable

A la suite de la décision de l'agence de notation S&P Global Ratings d'abaisser la notation souveraine de la France à A+/A-1 (perspective stable), l'AFL, la banque des collectivités locales, annonce que sa notation octroyée par S&P Global Ratings a été révisée de AA-/A-1+ (perspective négative) à A+/A-1 (perspective stable), le 21 octobre 2025.

## Notation de l'AFL au 21 octobre 2025

	Fitch Ratings	S&P Global Ratings
Notation long terme	A+	A+
Perspective	Stable	Stable
Notation court terme	F1+	A-1

Cette évolution découle directement de la méthodologie appliquée par S&P Global Ratings Europe Limited, qui établit un lien entre la notation souveraine et celle de l'AFL, compte tenu de son modèle d'affaires – limité au financement des collectivités locales françaises – et du dispositif de garantie dont bénéficie la dette senior émise par la banque.

Cette décision ne reflète pas une dégradation de la situation financière propre de l'établissement de crédit, laquelle demeure solide. Le profil de crédit intrinsèque reste inchangé à « aa- ». L'AFL conserve :

- un modèle économique robuste ;
- une liquidité élevée ;
- des politiques financières prudentes.

Parallèlement, l'agence S&P abaisse également la notation des titres supersubordonnés ayant vocation à être éligibles en fonds propres *additionnal tier 1* (AT1) émis par l'AFL de A- à BBB+.

## A propos de l'AFL, la banque des collectivités locales

## « Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

Seule banque française détenue à 100% par les collectivités locales, l'AFL dispose d'un modèle unique et innovant; celui d'une banque créée par et pour toutes les collectivités. En devenant actionnaires de l'AFL, les collectivités accèdent à un financement rapide et sur mesure pour leurs investissements, tout en s'inscrivant dans une démarche de finance durable et responsable. Pour les collectivités, c'est la liberté d'investir tout en ayant une gestion maîtrisée de leurs finances. Depuis le début de son activité en 2015, l'AFL a déjà octroyé près de 11,5 milliards d'euros, dont 2 milliards en 2024, et compte aujourd'hui 1131 actionnaires.

Plus d'informations : <u>www.afl-banque.fr</u>